

# CANDIDATURE MARCHÉ DE PÂQUES 2026

## DIMANCHE 29 MARS DE 10 H À 18 H



Une inscription obligatoire par exposant (activité ou SIRET)

\* champs obligatoires

\* Nom et Prénom : .....

Raison sociale : .....

Numéro de SIRET : .....

\* Adresse : .....

\* Code postal et ville : .....

\* Téléphone portable : ..... \* E-mail : .....

Site internet, facebook, instagram : .....

\* Produits proposés au marché de Pâques (uniquement sur les thèmes de Pâques et du printemps) :

.....

.....

\* Comptez-vous faire des démonstrations ou des dégustations ?  Oui  Non

Si oui, précisez : .....

### Type d'emplacement :

Emplacement nu : vous venez avec votre propre structure et mobilier

Dimension maximum des emplacements : 6 m

Préciser les dimensions de votre structure : ..... (longueur x largeur)

Je n'ai pas besoin d'électricité sur mon stand : 25 €

J'ai besoin d'électricité sur mon stand : 30 €

Préciser pour quel(s) appareil(s) et la puissance nécessaire : .....

Emplacement avec location d'un chalet (sous condition de disponibilité) : 40 €

Chaque chalet sera équipé d'une table, d'un banc et d'un branchement électrique.

Si nous n'avons plus de chalet disponible, souhaitez-vous venir avec votre propre structure ?

OUI  NON Si oui, préciser les dimensions de votre structure : ..... (L x l)

### Règlement par chèque uniquement : À L'ORDRE DU « TRÉSOR PUBLIC »

25 € : emplacement nu (sans structure, sans mobilier) - sans électricité

30 € : emplacement nu (sans structure, sans mobilier) - avec électricité

40 € : emplacement avec location d'un chalet équipé d'une table et d'un banc - avec électricité

\* Je m'engage à être présent(e) aux horaires indiqués pour accueillir le public : de 10h à 18h en continu

\* J'ai pris connaissance de la charte de participation jointe et je m'engage à la respecter.

Fait à ..... Le .....

Signature :

Pour la bonne organisation de l'évènement, merci de nous retourner cette fiche de candidature accompagnée de votre règlement au plus tard le **2 février 2026**.

Seuls les dossiers de candidature **complets** pourront être acceptés.

Vous serez informé de votre sélection ou non à cette manifestation au plus tard le **25 février 2026**.

**Toute annulation de participation faite après le 4 mars 2026 ne sera pas remboursée.**

Les informations mentionnées dans ce formulaire en seront utilisées par la Ville de Niederbronn-les-Bains dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de l'organisation des prochaines manifestations. Elles ne seront pas communiquées à d'autres organismes. Vous disposez d'un droit de regard sur les données vous concernant par simple demande à [communication@niederbronn-les-bains.fr](mailto:communication@niederbronn-les-bains.fr). Si vous ne souhaitez pas que la Ville de Niederbronn-les-Bains conserve ces données, cochez la case ci-contre

## MARCHÉ DE PÂQUES 2026 – DIMANCHE 29 MARS DE 10 H À 18 H

### Charte de participation

- L'installation de votre stand pourra débuter dès 8h et devra être achevée au plus tard à 10h. A partir de 9h45, plus aucun véhicule ne pourra circuler ou être stationné dans les zones de la manifestation.
- Seuls pourront être exposés les produits mentionnés lors de l'inscription. L'exposant s'engage également à assurer les activités décrites lors de son inscription.
- La vente de produits manufacturés ou issus de l'importation ne sera pas tolérée ainsi que les objets emballés d'un film transparent. Les produits vendus doivent impérativement être artisanaux. L'exposant s'engage à afficher les prix de ses produits.
- Aucune exclusivité n'est garantie.
- La décoration de votre stand se fera en harmonie avec l'esprit de la manifestation : Pâques et printemps. Les grandes pancartes publicitaires ou les affiches sur papier fluo ne sont pas acceptées.
- Le stand devra être ouvert au public pendant toute la durée de la manifestation, de 10h à 18h. Merci de prévoir un stock d'articles suffisant en conséquence.
- Aucun gardiennage ne sera assuré par la Ville. Les objets laissés sur votre stand seront sous votre entière responsabilité. En aucun cas, la Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou vols causés.
- Il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Le participant s'engage à être assuré (responsabilité civile).
- Il est strictement interdit de brancher un chauffage électrique dans les chalets ou dans votre structure.
- Tout exposant ayant demandé un branchement électrique lors de sa candidature devra être équipé de rallonges avec prise euro 16 A.
- Le participant s'engage à veiller à la propreté globale du site et à restituer un emplacement parfaitement propre (déchets et cartons éventuels devront être emportés par l'exposant).
- Tout exposant proposant des dégustations est tenu de prévoir des poubelles.
- Les exposants ayant loué un chalet devront retirer les clous, agrafes ou punaises installés et nettoyer le chalet si nécessaire.
- Toute annulation de participation faite après le 4 mars 2026 ne sera pas remboursée. En cas d'annulation ultérieure à cette date, l'exposant s'engage à prévenir les organisateurs, par téléphone au 06 36 07 65 04 ou par mail à [communication@niederbronn-les-bains.fr](mailto:communication@niederbronn-les-bains.fr)